



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET
Délibération numéro :
2022/194
Budget principal de la
Commune : Décision
Modificative Budgétaire n°4

Nota - La Maire certifie que la convocation du conseil avait été établie le mardi 13 décembre 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Thierry PEREZ-LAFONT, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Charlie MEDEIROS, Maguelone GUIBERT, Frédéric LAUR, Sophie TARROUX, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Flora GAVEN, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE,

ETAIENT EXCUSES : Jean-Claude BENOIT, Catherine JOUVE, Séverine PEYRETOUT, Fabrice COINTOT, Lisa SUDRE, Thierry SOLIER, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

PROCURATIONS : Jean-Claude BENOIT donne pouvoir à Michel DURAND, Catherine JOUVE donne pouvoir à Martine BACHELET, Séverine PEYRETOUT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Fabrice COINTOT donne pouvoir à Patrick PES, Lisa SUDRE donne pouvoir à Jean-Pierre MAS, Thierry SOLIER donne pouvoir à Alain NAYRAC,

Monsieur Valentin ARTAL est élu en qualité de secrétaire de séance.

Madame CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2021/236 du 20 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 de la ville de Millau ;

Vu, ensemble, les délibérations n°2022/040 du 07 avril 2022, n°2022/132 du 29 septembre 2022 et n°2022/157 du 17 novembre 2022 approuvant les décisions budgétaires modificatives n°1, n°2 et n°3 au budget primitif 2022 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 29 novembre 2022 ;

La décision modificative n°1 au Budget primitif 2022 a intégré la reprise des résultats de l'exercice 2021 ainsi que l'inscription de crédits complémentaires rendus nécessaire depuis le vote du budget au regard de l'évolution des prix de l'énergie, des carburants, de l'alimentation et du dégel du point d'indice de la rémunération du personnel.

La décision modificative n°2 au Budget primitif 2022 a procédé à un ajustement de crédits en section de fonctionnement et section d'investissement en répercussion, d'une part au regard des notifications des montants des

dotations de l'Etat et du montant des amendes de police. D'autre part, elle a opéré des transferts de crédits entre chapitres notamment et procédé à l'inscription de crédits complémentaires.

La décision modificative n°3 au Budget primitif 2022 a eu vocation à intégrer en section de fonctionnement et en section d'investissement des ajustements de crédits rendus nécessaires pour le financement de dépenses nouvelles (dont notes d'honoraires, avenant bail location immobilière...), un complément de crédits pour le prêt n°763 ainsi que des réductions de crédits sur soldes d'engagement et annulations de projets en 2022, reportés en 2023.

La présente décision modificative n°4 au Budget primitif 2022 prévoit d'inclure, d'une part, en section de fonctionnement des crédits relatifs à l'opération « l'assiette en basket » en lien avec l'ARS pour un montant de 25 402 euros tant en dépenses qu'en recettes et un complément de crédits à hauteur de 1 618 euros pour réaliser des travaux de zinguerie indispensables à la sauvegarde du bâtiment de la Graufesenque et d'autre part, en section d'investissement, des réaffectations de crédits entre chapitres, l'annulation de crédits sur 2022 reportés en 2023 pour un montant de 250 000 euros relatifs aux abords du complexe sportif, la réduction de l'emprunt pour un montant de 238 553 euros et des écritures de cession d'immobilisations permettant le financement de l'acquisition d'un compresseur.

Les inscriptions budgétaires les plus significatives objet de la présente décision modificative sont dès lors retracées dans les tableaux ci-dessous ;

- **Section de fonctionnement**

<u>DEPENSES</u>	
GRAUFESENQUE : SAUVEGARDE DU BATIMENT ZINGUERIE	1 618,00
ASSIETTE EN BASKET – ARS : PRESTATIONS	6 000,00
ASSIETTE EN BASKET – ARS : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	19 402,00

<u>RECETTES</u>	
SUBVENTION ARS ASSIETTE EN BASKET FIR FINANCEMENT ANNEE 2022	25 402,00
COMPLEMENT RECETTES REFACTURATION COMCOM PISCINE	1 618,00

- **Section d'investissement**

<u>DEPENSES</u>	
TRANSFERT DE COMPTE ENTRE CHAPITRES 20 ET 21 SIEDA	35 000,00
COMPLEMENT CREDITS SIEDA :	5 000,00
ACHAT COMPRESSEUR EN CONTRE PARTIE DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	7 204,00
ANNULATION DE CREDITS 2002 ET INCRPTION EN 2023 ABORDS COMPLEXE SPORTIF	-250 000,00

<u>RECETTES</u>	
PRODUIT DES CESSIONS DE VEHICULES	7 204,00
REDUCTION EMPRUNT	-238 553,00

Section de fonctionnement – Dépenses et recettes

N°	LIBELLE	POUR MEMOIRE BP	DM4	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES	31 127 744,35	27 020,00	27 020,00
002	Excédent ou déficit reporté			
O11	Charges à caractère général	5 848 510,00	7 618,00	7 618,00
O12	Charges de personnel	15 403 095,00		0,00
O14	Atténuation de produits	165 654,00		0,00
O22	Dépenses imprévues	6 213,61		0,00
O23	Virement à la section d'investissement	3 060 960,64		0,00
O42	Op. D'ordre de transferts entre sections	985 602,00		
65	Autres charges de gestion courante	4 787 237,65	19 402,00	19 402,00
66	Charges financières	768 766,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	101 705,45		0,00
739	Reversement et restitutions sur impôts et taxes			
	RECETTES	31 127 744,35	27 020,00	27 020,00
O13	Atténuations de charges	181 700,00		0,00
O42	Op. D'ordre de transferts entre sections	233 478,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués Prestations de services	1 338 552,00	1 618,00	1 618,00
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	22 426 376,37		0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 872 938,03	25 402,00	25 402,00
75	Autres produits de gestion courante	481 240,05		0,00
76	Produits financiers	6 450,00		
77	Produits exceptionnels	73 900,00		
79	Transferts de charges			
002	EXCEDENT REPORTE	1 513 109,90		0,00

Section d'investissement – Dépenses

N°	LIBELLE	POUR MEMOIRE BP	DM4	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES	15 483 461,32	-231 349,00	-231 349,00
	Dépenses d'Equipement Non Individualisées	12 227 902,32	-239 414,00	-239 414,00
20	Immobilisations incorporelles	253 297,25		0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 826 747,17	40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 701 293,54	-29 414,00	-29 414,00
22	Immobilisations mises en concession ou à dispo			
23	Immobilisations en cours	2 446 564,36	-250 000,00	-250 000,00
26	Participations et créances rattac. À des partic.			0,00
27	Autres immobilisations financières			
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
O2	Site Maladrerie			
19	Ilôt des Fondets			0,00
O8	Place du Mandarous			0,00
O9	Complexe Culturel Pegayrolles			
11	Hôtel Dieu			
12	Site Graufesenque			
15	Equipement bureautique et informatique			0,00
16	PAE Naulas			0,00
17	Ouverture voie Cres (er32)			0,00
18	Aménagement espace Guibert			0,00
458	Opérations sous mandats			0,00
45	Op. Pour Compte de Tiers	0,00		0,00
4541	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	30 000,00		
	Dépenses des opérations Patrimoniales	30 000,00		
	Dépenses des opérations financières	2 992 081,00	8 065,00	8 065,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Réduction titre émis sur exercice antérieur PAE			
16	Emprunts et dettes assimilées	2 992 081,00		0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
OO1	Résultat reporté			0,00
O20	Dépenses imprévues	0,00	8 065,00	8 065,00
O40	Op. D'ordre de transferts entre sections	233 478,00		0,00
O41	Opérations patrimoniales			0,00

Section d'investissement - recettes

	RECETTES	15 483 461,32	-231 349,00	-231 349,00
	Recettes d'Equipement Non Affectées	1 750 620,58	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 750 620,58		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00
23	Immobilisations en cours			0,00
	Recettes des Opérations d'Equipement	0,00	0,00	0,00
O2	Site Maladrerie			
19	Ilot des Fondets			0,00
O8	Place du Mandarous			0,00
.09	Complexe Culturel Pegayrolles			
14	Arche du pont Ierouge			0,00
16	PAE De NAULAS			0,00
17	Ouverture voie Cres (er32)			0,00
45	Op. Pour Compte de Tiers	165 122,00		0,00
4542	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	30 000,00		
	Recettes Sur Opérations Patrimoniales	0,00	0,00	0,00
				0,00
	Recettes des opérations financières	13 537 718,74	-231 349,00	-231 349,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 695 315,42		0,00
13	Subventions en annuité			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées :	3 500 000,00	-238 553,00	-238 553,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00
001	Résultat d'investissement reporté	1 599 798,68		0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	3 060 960,64		0,00
O24	Produits des cessions	643 042,00	7 204,00	7 204,00
O40	Op. D'ordre de transferts entre sections	985 602,00		0,00
O41	Opérations patrimoniales			0,00
27	Créances	53 000,00		0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER** la décision budgétaire modificative n°4 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture le 21/12/2022
- publication le 22/12/2022

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20221219-2022DL194-DE
Reçu le 21/12/2022

Acte dématérialisé
2022/194